

## **CHARTRE DE L'ADHERENT A LA RETRAITE SPORTIVE DAMPARISIENNE**

- § EN REJOIGNANT LA RETRAITE SPORTIVE DAMPARISIENNE CHAQUE MEMBRE DOIT RESPECTER LE REGLEMENT.
- § RENDRE SON DOSSIER COMPLET
- § PRENDRE NOTE DES INFORMATIONS TRANSMISES PAR INTERNET OU S'INFORMER AUPRES DES ANIMATEURS OU MEMBRES DU BUREAU
- § PARTICIPER AUX ASSEMBLEES GENERALES OU REMETTRE SON POUVOIR A L'ADHERENT DE SON CHOIX
- § RESPECTER LES HORAIRES POUR LES ACTIVITES EN SALLE
- § AVOIR UNE TENUE ADEQUAT A LA PRATIQUE DE L'ACTIVITE CHOISIE , L'ANIMATEUR EST EN DROIT DE REFUSER UN MEMBRE DONT LA TENUE NE CORRESPOND PAS A SON ACTIVITE
- § L'ADHERENT CONTRIBUE AU MAINTIEN D'UNE BONNE AMBIANCE AU SEIN DU GROUPE ET RESPECTE SCUPULEUSEMENT LES REGLES ET LES INSTRUCTIONS DE SECURITE QUE L' ANIMATEUR A LE DEVOIR DE RAPPELER REGULIEREMENT
- § TOUJOURS ETRE EN POSSESSION DE SA LICENCE, CARTE VITALE ,ORDONNANCE ET SIGNALER UN PROBLEME DE SANTE IMPORTANT (DIABETE , ALLERGIE, PROBLEMES CARDIAQUES OU AUTRE)
- § EN RANDONNEE RESPECTER L'ALLURE MOYENNE DU GROUPE ET RESPECTER LES CONSIGNES DE L'ANIMATEUR SEUL RESPONSABLE DE LA RANDONNEE
- § EN CAS DE MANQUEMENT AUX REGLES DE SECURITE , L'ADHERENT PEUT APRES MISE AU POINT ETRE EXCLUS DE NOTRE ASSOCIATION
- § L'ADHERENT AUTORISE LE CLUB A UTILISER SUR SON SITE INTERNET DES PHOTOS DE GROUPES OU IL POURRAIT FIGURER ;